



**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**
Article R. 122-3 du code de l'environnement

cerfa
N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

La corvée du Dos d'Ane

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SNC OMEGA

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Raphaël MERCUSOT

RCS / SIRET

9 0 0 7 1 2 6 9 6

Forme juridique

Société en nom Collectif

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39-Travaux, constructions et opérations d'aménagement b) Opérations d'aménagement dont le terrain d'assiette est compris entre 5 et 10 ha	Projet d'aménagement d'une zone commerciale de 5.3ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la viabilisation de lots destinés à la construction de surfaces commerciales. L'emprise du projet est de 5.3ha.

Les travaux de viabilisation comprennent les terrassements des voiries, l'aménée des réseaux, la gestion des eaux pluviales, l'aménagement des voiries et des espaces paysagers.

4.2 Objectifs du projet

Conformément au PLUi d'Arc sur Tille qui a classé ce secteur en zone AUE, zone à urbaniser à vocation économique, le projet a pour vocation de créer un ensemble à vocation économique et commercial. Réalisé en respect des prescriptions de l'OAP, il accueillera différents types de structures : par exemple un magasin de jardinage, de bricolage, de surgelés, un garage automobile, une salle de sport...

Concernant l'aménagement du site, le programme des travaux prévoit :

- une desserte depuis la route départementale n°70 avec l'aménagement d'un carrefour en concertation avec le département,
- la création d'une voie de desserte interne et d'un large mail paysager desservant les lots.

Ce mail paysager permettra de récolter les eaux pluviales et de les acheminer en point bas à proximité du cours d'eau. Une rétention paysagère avant rejet sera aménagée.

Les lots viabilisés sont destinés à accueillir des activités commerciales et artisanales.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux d'aménagement et de viabilisation sont planifiés avec un démarrage en septembre 2022.

Les travaux de construction dépendront du rythme de commercialisation des lots.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La construction et l'entretien des lots privatifs seront à la charge des acquéreurs. Les stationnements nécessaires aux activités seront réalisés au sein des lots privatifs. Il n'est pas prévu de stationnement le long de la voirie de desserte du parc.

La voie de desserte interne intègre un cheminement mode doux pour le déplacement des piétons / cycles.

La voie de desserte a vocation à être rétrocédée à la commune.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à une procédure de permis d'aménager.

Il fera également l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0. concernant les rejets/infiltration des eaux pluviales).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	5.3ha
Superficie des lots à bâtir	Environ 35 000m ²
Surface de plancher maximale	Environ 20 000m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Lieu-dit La Corvée du dos d'âne,
Route départementale 70, 21560
Arc-sur-Tille
(entre la rue du Dos d'Âne et la Tille)

Coordonnées géographiques¹

Pour les catégories 5° a), 6° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Long. 0 5° 19' 6 1" 60 Lat. 4 7° 3 4' 6 5" 06

Point de départ :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Point d'arrivée :

Long. ____ ° ____ ' ____ " Lat. ____ ° ____ ' ____ "

Communes traversées :

Arc-Sur-Tille

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	RIVIERE NORGES ET AVAL DE LA TILLE (Identifiant national : 260030460) : Le projet se situe dans ce périmètre d'intérêt régional pour ses cours d'eau avec une faune piscicole relictuelle devenue rare en plaine de Saône. Le projet n'impacte pas la rivière Tille (lit ou berges), les apports d'eaux de ruissellement seront maintenus. BOIS DE LA SOUCHE, DU VARIN ET DU VEROIS (Identifiant national : 260012293) : le projet se situe à 2 km au nord de ce site. Il sera sans impact.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune d'Arc sur Tille est couverte par un PPRN approuvé le 03/08/2015. L'emprise du projet se situe très majoritairement hors zones réglementées, seule une frange ouest (<10 m) se situe en zone rouge.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE bassin de la Tille et nappe profonde de la Tille
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura2000 Vallée de la Saône (FR4301342) se situe à 9.4km du projet au Sud-Est . Le projet est sans impact sur ce site Natura 2000.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Engendre-t-il des prélevements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet prévoit une gestion durable des eaux pluviales grâce à un système de noues, bassins paysagers et structure drainante. L'objectif est double : rétention des eaux pluviales pour assurer un rejet à débit limité et infiltration partielle des eaux pluviales collectées. L'apport d'eau à la rivière Tille sera maintenu.
Ressources			
Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un équilibre déblai / remblai est recherché dans le terrassement de la voie de desserte, et dans l'aménagement des lots. Un excédent de terre de décapage et/ou de déblai en terrain meuble est possible.
Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il y aura peu de mouvements de terres et les volumes de déblais-remblais seront à l'équilibre pour les aménagements du parc d'activités. Les apports seront donc limités, principalement pour l'aménagement de la voie de desserte interne (couche de forme, enrobé,...).
Milieu naturel			
Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet est actuellement constitué de champs cultivés. Il n'impactera pas les berges de la rivière Tille. Sa réalisation n'entraînera pas la destruction ou la dégradation de la biodiversité existante.
Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site Natura2000 Vallée de la Saône (FR4301342) se situe à 9.4km du projet au Sud-Est. Le projet est sans impact sur ce site Natura 2000.

Risques	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain actuel est un terrain agricole. Il est néanmoins classé en zone AUE au PLUi et fait l'objet d'une OAP.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La partie Ouest du terrain, en bordure de la Tille est soumis à une risque d'inondation. Le projet prévoit de laisser libre de construction et d'aménagement cette frange ouest. Cela permettra de ne pas entraver ou réduire l'écoulement de la Tille.
Nuisances	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'une nouvelle zone commerciale pourra engendrer un trafic supplémentaire sur la route départementale. Un aménagement de l'intersection sera réalisé afin de sécuriser le carrefour avec la route départementale.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Emissions	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La zone commerciale sera éclairée selon la réglementation en vigueur avec des abaissements lumineux à certaines heures, voire la mise en place d'éclairage sur détection.
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>		
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<p>Le projet va engendré des effluents d'eaux usées de type domestique. Il est situé en zone ANC dans le plan de zonage annexé au PLU de la commune. Le projet prévoit deux options :</p> <ul style="list-style-type: none"> - prolongation du réseau d'eaux usées communal via un réseau en encorbellement sur l'ouvrage de franchissement de la RD37; - réalisation d'une mini station d'épuration autonome pour la zone d'activité.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>		<p>Des déchets sont attendus en phase chantier, comme pour tous travaux. Ils seront triés et évacués en filière de traitement et de valorisation adaptée. Il est prévu la collecte des déchets de type ménagers du parc d'activités par le service de collecte intercommunal.</p> <p>Selon la nature et le volume des déchets générés, il pourra y avoir également une gestion des déchets (DIB) d'activités à la charge des futures implantation. Les points de collecte seront aménagés dans les lots.</p>

	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est actuellement exploité par un exploitant agricole.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

- mise en place d'une gestion durable des eaux pluviales ayant comme objectif la régulation du rejet des EP, le maintien des apports à la rivière Tille et la nappe associée ;
- préservation de la frange ouest du site (berge de la Tille) ;
- choix des essences végétales au sein du projet privilégiant des essences locales, non allergènes, adaptées aux conditions climatiques locales (il n'est pas prévu d'arrosage) et pouvant participer au gîte et au nourrissage de la faune locale ;
- aménagement de modes doux mixtes piétons cycles optimisés permettant une circulation apaisée dans le site.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, nous estimons que le projet de la ZA de la Corvée du dos d'âne ne nécessite pas la réalisation préalable d'une étude d'impact.

En effet, les principaux enjeux se concentrent sur l'interface avec la rivière Tille. Le projet intègre le maintien des berges existantes et un recul des zones aménagées et construites. Les eaux pluviales et les eaux usées de la zone seront collectées et gérées.

Par ailleurs la gestion des eaux pluviales du projet fera l'objet d'une déclaration au titre de la Loi sur l'Eau.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Pré-diagnostic écologique réalisé par Evinérude en février 2022 pour dossier cas par cas.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

DISON

le,

3/03/2022

Signature

